



# Préservez, Prospérez, Permutez.

Prologis SolarSmart [FAQ](#)

## Questions Fréquentes

### Q: Qu'est-ce que Prologis SolarSmart ?

**R:** Prologis SolarSmart est un service clé-en-main qui vous permet de mieux gérer vos dépenses énergétiques et de profiter des avantages d'une électricité produite sur votre site pour vos activités grâce à l'énergie solaire. Vous vous engagez à acheter cette électricité au prix ou en-dessous des tarifs des fournisseurs traditionnels, et ce uniquement durant la durée de votre bail. Il n'y a pas de dépense initiale, ni de contrat qui s'étende au-delà de la durée de votre bail.

### Q: Un investissement de départ est-il nécessaire ?

**R:** Aucun investissement de départ n'est exigé de votre part. Vous payez l'énergie produite dans le cadre du programme SolarSmart, ainsi que celle que vous consommez en complément via votre fournisseur habituel. Les coûts d'installation et de maintenance sont entièrement pris en charge par Prologis.

### Q: À qui s'adresse l'offre Prologis SolarSmart ?

**R:** Historiquement, l'énergie solaire n'était envisageable que sur très peu de bâtiments industriels proposés à la location. Prologis change la donne en proposant de manière proactive le service SolarSmart pour les bâtiments qui sont compatibles, sur des marchés où l'énergie solaire est rentable. Nous réalisons, dans un premier temps, une évaluation de la faisabilité au cours de laquelle nous étudions vos données d'exploitation et établissons la viabilité de ce service. À ce jour, les clients en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne sont les plus à même de participer à

ce programme, qui devrait s'étendre à d'autres marchés dans les mois à venir.

### Q: Puis-je obtenir des crédits énergie renouvelable pour l'énergie solaire consommée ?

**R:** Dans certaines régions, oui, dans d'autres, non. Le financement et l'approbation du solaire sont très complexes. Là où cela est possible, en Californie par exemple, des certificats énergies renouvelables (CER) peuvent être attribués sur demande aux clients Prologis SolarSmart, alors que dans le New Jersey, les CER restent aux mains des fournisseurs locaux conformément au cadre réglementaire. Les clients participants utilisent l'énergie produite sur place pour une part de leur consommation, à la place du réseau électrique traditionnel. Dans la plupart des régions d'Europe, il est possible d'obtenir un CER pour l'énergie solaire produite sur site.

### Q: Quelles sont les conséquences sur mon contrat actuel de fourniture d'électricité ?

**R:** Les panneaux solaires installés sur les toits sont généralement connectés au réseau électrique local ; nous ne déconnectons pas les bâtiments de leur réseau. Les installations solaires fonctionnent la journée, neutralisant le réseau électrique traditionnel. Votre fournisseur actuel prendra le relai pour assurer la continuité, le soir et pour toute consommation au-delà de ce que le solaire peut produire. Le contrat auprès de votre fournisseur reste intact. L'énergie solaire vient s'ajouter à votre installation existante. Vous continuez donc de recevoir une facture de votre fournisseur d'électricité et recevez également une

facture pour votre consommation solaire, liée à votre compte Prologis.

**Q: Quelle est la durée habituelle d'un contrat ? Que se passe-t-il à la fin du contrat ?**

**R:** Le contrat Prologis SolarSmart, qui est un avenant, sera simplement co-résilié avec votre bail. Vous ne payez que l'énergie utilisée pendant que vous occupez l'immeuble. Nous déployons l'énergie solaire afin de créer de la valeur ajoutée pour nos clients, nos actionnaires et la planète.

**Q: Qui va gérer l'installation ?**

**R:** La totalité du processus d'installation sera gérée par Prologis afin de vous permettre de vous concentrer sur votre activité. La plupart des travaux liés au solaire se déroulent sur les toits, dans les locaux électriques et en-dehors des zones opérationnelles, ce qui permet de maintenir votre bâtiment en fonctionnement et de minimiser les interruptions. À la fin du processus, une courte coupure de courant sera nécessaire pour connecter le système et redémarrer l'électricité du bâtiment. Nous nous coordonnerons avec vous pour planifier l'installation et réduire au maximum l'interruption de votre activité.

**Q: Quel sera l'impact de l'énergie solaire dans le temps ?**

**R:** Le solaire est de manière indéniable une technologie qui produira de l'électricité durant des décennies, en phase avec les enjeux liés au développement durable voués à s'accroître dans les années à venir. Des inspections régulières, un entretien préventif et, si nécessaire, des

nettoyages programmés permettront au système de bien fonctionner.

Le système de surveillance à distance enverra rapidement des alertes en cas de problème et fournira une visibilité sur le fonctionnement global du système.

**Q: Comment devenir client Prologis SolarSmart ?**

**R:** Votre interlocuteur privilégié **est toujours à votre écoute pour répondre à vos questions et besoins**. Tout d'abord, nous devons recueillir toutes les données relatives à votre consommation électrique. Votre fournisseur peut vous adresser ces données dans un tableur Excel ou en partageant vos informations sur ce portail (tous les fournisseurs ne le font pas). Lorsque nous obtenons ces données, il nous faut 7 à 10 jours pour analyser votre consommation et émettre des recommandations sur les dimensions, le coût par kWh et l'opportunité économique globale du projet. Nous vous ferons une proposition qui détaillera la conception, le budget et la procédure. Si celle-ci vous convient, nous signerons le contrat Prologis SolarSmart, qui est un avenant à votre bail de quelques paragraphes, afin de démarrer le projet.

**Q: En cas de problème avec ma facture, qui dois-je contacter ?**

**R:** Votre Property Manager reste votre interlocuteur privilégié pour toute question sur la facturation ou l'électricité. Votre Property Manager peut s'appuyer en interne sur une équipe de professionnels dédiés aux énergies au sein de Prologis. Ensemble, ils s'assurent que le système répond à vos attentes et que la facturation est rapide, simple et transparente.

Si vous souhaitez réduire vos dépenses énergétiques, améliorer la sécurité et la productivité de vos activités et créer un environnement de travail plus agréable pour vos collaborateurs, contactez votre interlocuteur Prologis.

**PROLOGIS.FR/PROLOGIS-ESSENTIALS**

